

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 4 SEPTEMBRE 2007.

La Commission nationale du débat public s'est réunie le Mardi 4 septembre 2007.

En préambule, le Président MANSILLON a rappelé que lui-même et les deux Vice-Présidents, M. MERCADAL et M. MARZOLF, arrivaient le lendemain 5 Septembre au terme de leur mandat de 5 ans ; il en sera de même fin Octobre pour tous les membres de la Commission Nationale autres que les élus. Le processus de renouvellement est engagé mais à ce jour, aucune décision n'est connue.

La Commission Nationale du Débat Public a ensuite examiné les dossiers suivants :

I – Débats décidés.

Etat d'avancement :

- Projet de prolongement de l'A16

Le débat public s'ouvrira le 11 Septembre et sera clos le 24 Novembre 2007. L'information du public a été assurée dès le mois de Juillet par l'ouverture du site Internet ; les documents d'information (plaquette de la Commission particulière du débat public et synthèse du dossier du maître d'ouvrage) seront diffusés incessamment. Deux cahiers d'acteurs sont en cours de préparation.

- Projet de contournement de Toulouse

Le débat public, apparemment très attendu, commence aujourd'hui même pour durer jusqu'au 22 Décembre 2007. La diffusion à tous les foyers de l'aire métropolitaine de Toulouse des documents d'information (plaquette de la CPDP et synthèse du dossier du maître d'ouvrage), commencée la semaine dernière, a déjà suscité plus de 300 réactions (avis ou demandes de documents).

- Projet de refonte de l'usine Seine Aval

Le débat public commencera Lundi prochain 10 Septembre et se terminera le 21 Décembre prochain. La diffusion des documents d'information sera différenciée : à tous les foyers (90 000) des communes riveraines d'une part, aux acteurs institutionnels de toute la partie concernée de la région parisienne de l'autre. La première réunion publique aura lieu le 27 Septembre.

- Projet de terminal méthanier du Verdon

A la suite d'une mauvaise transmission, il convient de corriger une erreur dans la décision de la CNDP quant aux dates de ce débat public pour en assurer l'harmonie avec celles qui avaient été annoncées localement par la commission particulière ; les dates du débat public sont donc rectifiées ainsi : ouverture le 1^{er} Septembre, clôture (inchangée) le 14 Décembre 2007.

La première réunion publique reste fixée au 17 Septembre prochain. L'information du public a été assurée par anticipation avec l'ouverture le 23 Août du site Internet et la tenue périodique d'une permanence par la CPDP au Verdon, ce qui a assuré l'information de la population saisonnière.

- Projet de terminal méthanier de Dunkerque

Le débat public se déroulera du 17 Septembre au 14 Décembre prochain. Il sera lancé par une conférence de presse (le 18 Septembre) et la diffusion des documents du débat ; en outre, deux cahiers d'acteurs sont d'ores et déjà prévus.

- Projet de terminal méthanier d'Antifer

Le débat public s'ouvrira le 14 Septembre et durera jusqu'au 14 Décembre prochain (la date de clôture étant la même pour les trois débats publics sur les projets de terminaux méthaniers).

L'information du public est assurée par le site Internet (déjà ouvert) et par la très prochaine diffusion des documents du débat aux 160 000 foyers de la zone d'incidence du projet.

- Projet de liaison autoroutière Troyes-Auxerre-Bourges

M. MANSILLON et M. GUILLERME (membre de la CPDP) font état des nombreuses réactions suscitées dans les régions concernées par le report de fait du débat public.

II – Concertation recommandée.

- Projet de canalisation de gaz « Hauts de France II »

Pour ce projet, qui apparaît comme subordonné au projet de terminal méthanier de Dunkerque, la CNDP a décidé le 25 Juillet dernier de ne pas organiser un débat public mais a recommandé une concertation à son maître d'ouvrage, GRT Gaz.

Par lettre du 28 Août, celui-ci demande à la CNDP de désigner la personnalité indépendante qui sera la garante de cette concertation.

Afin d'assurer le lien entre les deux démarches, compte tenu des liens entre les deux projets, la CNDP désigne à cette fin M. TENIERE-BUCHOT, par ailleurs Président de la CPDP sur le projet de terminal méthanier.

III - Débats terminés.

- Compte rendu et bilan du projet d'extension du Port de Bastia

Le débat public a eu lieu du 6 Mars au 16 Mai 2007. Pour des raisons matérielles, le compte-rendu et le bilan n'ont été disponibles sous forme de documents imprimés que récemment mais ils avaient été rendus publics (par l'envoi au Président du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Corse et par la mise en ligne sur le site Internet de la CNDP) le 10 Juillet dernier. La Collectivité dispose donc jusqu'au 10 Octobre prochain pour rendre publique sa décision sur la suite qu'elle entend réserver à ce projet.

IV – Mission de conseil.

Le 2 Mai dernier, la CNDP a répondu à la demande d'appui et de conseils méthodologiques de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en désignant M. MERCADAL pour mener une mission sur le renforcement de la transparence des travaux de l'IRSN et de son ouverture à la société.

Cette mission débute par une étude de faisabilité. M. MERCADAL prévoit de procéder – en liaison avec les différents services concernés – à une analyse permettant de classer les différents types de travaux de l'Institut selon leur degré d'ouverture actuel et potentiel afin de dégager des propositions d'évolution.

La mission devrait se terminer en début d'année 2008.

V – Questions diverses.

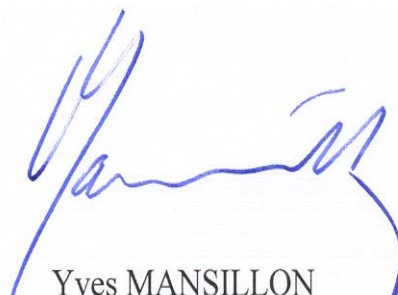
- « Grenelle de l'environnement »

Après les informations sur le déroulement de ce processus, présentées par son Président puis par M. MARZOLF et M. DEVISSE, la Commission Nationale procède à un large échange sur le sujet.

Elle confirme les positions qu'elle a adoptées lors de sa séance du 25 Juillet dernier, en vue des dernières réunions du Groupe de travail n°5 (« Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance »).

Elle tient par ailleurs à rappeler que le Gouvernement a la possibilité de saisir « en vue de l'organisation d'un débat public portant sur des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement » (art L.121-10 du code de l'environnement) sur les conclusions de cette nature qui résulteraient du Grenelle de l'environnement.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Mansillon', is written over a faint, light blue grid background. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke across the middle and a large, sweeping flourish on the right side that loops back down.

Yves MANSILLON